



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juillet 2012
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 29 juin 2012, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur d'informer le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) que l'Équateur ne fournit et ne transfère pas d'armes ou de matériels connexes puisqu'il n'est pas producteur d'armes et ne possède pas de technologie à double usage.

